



## RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 5 - Avenant N° 6 à une concession de distribution publique d'énergie électrique de la Ville de Saint-Denis du 9 Août 1933 (app. le 16/8/53 et modifiée par les avenants N° 1, 2, 3, 4 et 5).

LE MAIRE : Le dossier est retiré de l'ordre du jour, BOURDON LUMIERE n'ayant pas eu suffisamment à temps connaissance des conditions du nouvel avenant.

X

source S.C.M